



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

38^e séance plénière

Jeudi 5 novembre 2009, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki. (Jamahiriya arabe libyenne)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 105 de l'ordre du jour

Contrôle international des drogues

Séance plénière pour examiner les résultats du débat de haut-niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants

Rapport de la Commission des stupéfiants (A/64/92)

Le Président (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale se consacrera ce matin à l'examen des résultats du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, au titre du point 105 de son ordre du jour, conformément à la décision prise à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2009, et à la résolution 63/197 du 18 décembre 2008.

Avant de commencer, je tiens à faire quelques observations sur la question dont l'Assemblée est saisie pour examen aujourd'hui.

Le problème du contrôle des stupéfiants et de la drogue est un problème important puisqu'il affecte toute la planète. La communauté internationale doit unir ses efforts de manière sérieuse et collective en vue d'éliminer ce dangereux fléau qui détruit les êtres humains et écrase les individus. La guerre contre les

stupéfiants n'est pas simplement une question de sécurité; elle a également des dimensions politique et sanitaire. Le trafic des stupéfiants est devenu un moyen de propager les maladies et les rébellions parce que ce commerce illégal et illicite produit des revenus qui peuvent servir à d'autres trafics de marchandises illicites tels que celui des armes qui approvisionnent les rébellions et les activités terroristes dans de nombreuses régions du monde. Le désert africain du Sahara est un bon exemple de ce phénomène puisque ce commerce sert maintenant d'instrument pour aider les rebelles à s'insurger contre les gouvernements légitimes de certains États africains du centre du continent.

En outre le trafic des stupéfiants a une dimension politique dangereuse. En Guinée-Bissau, par exemple, une rébellion alimentée par le trafic des stupéfiants a conduit à l'assassinat de l'ancien Président de la République et de certains chefs de l'armée qui ont refusé d'unir leurs forces à celles des rebelles. En conséquence, on demande à la communauté internationale en général et à l'ONU en particulier de prendre des mesures collectives en vue d'éliminer, ou au moins de réduire, les dangers causés par ce commerce illégitime.

M. Bennwik (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). L'UE salue l'adoption de la Déclaration politique et de son Plan d'action sur la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



coopération internationale pour une stratégie intégrée et équilibrée en vue de lutter contre le problème mondial de la drogue (voir A/64/92), telle qu'adoptée au cours du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, et appelle les États à prendre les mesures nécessaires pour appliquer pleinement les actions indiquées, en vue de réaliser à temps leurs objectifs et cibles.

L'Union européenne reconnaît l'importance du rôle de l'ONU s'agissant de coordonner l'élaboration de stratégies et de mesures efficaces visant à réduire l'effet nuisible des drogues illicites sur la santé, le bien-être social et la sécurité dans le monde entier. À cet égard, l'UE reconnaît également l'œuvre accomplie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC).

Les traités internationaux relatifs au contrôle des stupéfiants sont le résultat des efforts de la communauté internationale visant à résoudre le problème mondial de la drogue et à faire en sorte que les stupéfiants soient disponibles pour les besoins médicaux et scientifiques, tout en réduisant les risques de détournement vers le marché illicite et en prévenant l'abus de la drogue. En outre, la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 prévoit des mesures générales contre le trafic de la drogue, le blanchiment d'argent et le détournement des produits chimiques précurseurs. Aujourd'hui, ces conventions demeurent le cadre d'action pour le contrôle international de la drogue. Nous devons veiller à ce que toutes les drogues visées soient contrôlées au titre de ces conventions.

Les objectifs généraux de la politique des Nations Unies en matière de drogue, élaborés en harmonie avec les traités internationaux relatifs au contrôle de la drogue et en liaison avec les instruments des droits de l'homme, l'état de droit et les principes de proportionnalité, doivent être maintenus. Nous appuyons fermement les traités internationaux et les autres instruments juridiques relatifs au contrôle de la drogue puisque ceux-ci continueront d'être le fondement de la coopération internationale dans la lutte contre le problème mondial de la drogue. Les objectifs et les cibles de la politique des Nations Unies en matière de drogue sont aussi une partie fondamentale du nouveau Plan d'action de l'UE contre la drogue pour la période 2009-2012.

Un appui considérable au renforcement d'une approche équilibrée, intégrée, multidisciplinaire et renforçant mutuellement les stratégies de réduction de l'offre et de la demande s'est dégagé de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants et de son débat de haut niveau. L'UE salue cette approche. La nouvelle Déclaration politique adoptée au cours du débat de haut niveau a adapté à la situation actuelle l'évaluation prudente adoptée par la session extraordinaire de l'Assemblée en 1988.

L'Union européenne partage la préoccupation mondiale quant à l'impact croissant de l'abus et du trafic des stupéfiants sur la stabilité politique et socioéconomique des sociétés et à leurs implications pour la sécurité humaine en général. L'UE s'engage à protéger et à améliorer le bien-être de la société et des individus, à protéger la santé publique, à fournir d'autres formes de revenu possibles, en offrant un haut niveau de sécurité au public, et en adoptant une approche équilibrée, intégrée du problème de la drogue, au sein de l'UE aussi bien que dans notre coopération avec les autres pays et régions.

La réalisation complète des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous est un élément essentiel de la réponse mondiale à la pandémie du VIH/sida. Elle réduit la vulnérabilité au VIH et est un moyen de prévenir la stigmatisation des personnes atteintes du VIH/sida et la discrimination qui en résulte. Des solutions adéquates sont nécessaires pour surmonter les barrières juridiques, réglementaires et autres qui entravent l'accès à la prévention effective du VIH, au traitement, aux soins et au soutien, y compris les médicaments, les installations et les services. Nous saluons la promotion de tous les droits de l'homme et des libertés pour toutes les personnes atteintes du VIH/sida et tous les membres des groupes vulnérables, de même que la facilitation de leur participation à tous les aspects de la réponse au problème du VIH/sida.

L'UE appelle les organisations pertinentes de l'ONU, en particulier l'UNODC, à continuer, à travers une approche générale et intégrée, d'aider les États en leur apportant expertise et assistance techniques afin de répondre au problème de la drogue d'une manière équilibrée, intégrée et générale. Afin de renforcer la lutte contre le problème de la drogue, il faut prendre des initiatives en vue de renforcer les capacités institutionnelles et d'améliorer les compétences et l'expérience des experts nationaux dans tous les domaines du contrôle de la drogue, y compris le secteur de la santé, la fourniture de moyens légaux de

subsistance et les activités de substitution, l'application des lois et le système judiciaire.

L'Union européenne accorde beaucoup d'importance à la collecte des données et au suivi. Les politiques de la drogue devraient être fondées sur les meilleures preuves scientifiques disponibles, ainsi que sur une évaluation régulière de la nature et de l'étendue du problème de la drogue, là où une recherche accrue sur de nombreux aspects s'impose. C'est une tâche importante pour l'ONU et l'Union européenne de même que pour tous les États Membres. L'UE accueille avec satisfaction la résolution 52/12 de la Commission des stupéfiants qui invite les États Membres à développer leurs efforts pour examiner et améliorer leurs outils de collecte des données en vue d'obtenir une évaluation objective, scientifique et équilibrée des progrès réalisés et des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action adoptés pendant le débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants.

Aujourd'hui, de nombreux pays ne possèdent pas de connaissances de base sur leur propre situation en matière de stupéfiants. Nous devons combler le fossé grandissant entre les pays ayant des systèmes d'information et des capacités de recherche bien développés et ceux qui manquent de capacités dans ces domaines. Cela ne peut être accompli qu'en investissant dans le renforcement des capacités nationales à l'intérieur de ces pays. L'UE attend avec impatience le rapport du Directeur exécutif de l'UNODC, à la prochaine session de la Commission des stupéfiants, sur les moyens de renforcer les capacités des États Membres en matière de collecte d'informations et d'établissement de comptes rendus y afférents.

L'UE se félicite des mesures prises pour renforcer la coopération internationale et régler le problème mondial de la drogue. Nous sommes déterminés à lutter contre le problème de la drogue au niveau international, en partenariat avec l'ONU. L'UE voudrait insister sur la nécessité de mettre en place une étroite collaboration entre l'UNODC et toutes les institutions compétentes de l'ONU en ce qui concerne la baisse de l'offre et de la demande, tout en respectant le rôle et le mandat de chaque organisme. Cette approche intégrée est nécessaire aux politiques couramment pratiquées et garantit une utilisation plus efficace des ressources pour respecter la cohésion du

système dans son ensemble, ce à quoi renvoie aussi l'expression « unité dans l'action ».

Le problème de la drogue continue de représenter une grave menace pour la santé, la sécurité et le bien-être de toute l'humanité. Elle compromet le développement durable, la stabilité politique et les institutions démocratiques, en particulier les efforts déployés pour éliminer la pauvreté, et menace la sécurité nationale et l'état de droit.

M. Sinhaseni (Thaïlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, le Viet Nam et la Thaïlande.

Il y a plus de 10 ans, des pays du monde entier se sont réunis à l'occasion de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale et ont promis de s'attaquer ensemble au problème mondial de la drogue. Aujourd'hui, malgré les efforts considérables déployés, le problème de la drogue représente toujours une grave menace pour la santé, la sécurité et le bien-être de nos peuples, en particulier de notre jeunesse. Il compromet également le développement durable, les progrès économiques et la stabilité politique de nombreux pays. Les stupéfiants représentent une menace pour l'humanité et un problème pour tous les pays, les riches comme les pauvres. Les pays de l'ASEAN ne font pas exception à la règle, eux qui sont confrontés depuis des décennies aux différents problèmes liés au trafic de stupéfiants. À cet égard, je voudrais vous faire part des vues de l'ASEAN sur certains points essentiels liés à l'importante question dont nous sommes saisis.

Premièrement, l'ASEAN se félicite de la tenue du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, qui a eu lieu à Vienne en mars dernier. L'ASEAN estime que la réunion de haut niveau a offert une bonne occasion à la communauté internationale de faire un bilan des progrès et des lacunes de la mise en œuvre des conclusions de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui a eu lieu en 1998. Nous estimons également que c'était une occasion de renouveler notre engagement politique en faveur de la lutte mondiale contre les stupéfiants et d'établir des directives politiques claires pour les années à venir.

L'ASEAN est déterminée à mettre en œuvre la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, qui ont été adoptés à la réunion de haut niveau. Nous estimons que les deux documents incarnent la volonté collective de la communauté internationale et doivent servir de ligne directrice à nos actions futures.

Deuxièmement, l'ASEAN estime qu'une approche globale et intégrée est cruciale pour s'attaquer efficacement aux problèmes à multiples facettes liés au trafic des drogues. La baisse de l'offre, celle de la demande et la coopération internationale sont complémentaires et doivent être recherchées parallèlement. Les mesures de répression doivent être complétées par des systèmes de justice pénale efficaces au niveau national, du matériel et des technologies scientifiques modernes, une coopération judiciaire étroite entre les pays, et des mesures sociales, culturelles et économiques efficaces pour lutter contre le problème mondial de la drogue.

Dans le même temps, l'ASEAN souhaite souligner l'importance de lutter contre les causes profondes du problème de la drogue. D'après l'expérience de premier plan de l'Asie du Sud-Est, nous pensons que le problème de la drogue est étroitement lié aux problèmes de la pauvreté et du développement. Comme dans d'autres régions, les cultivateurs de pavot à opium et de cannabis d'Asie du Sud-Est sont en général des agriculteurs pauvres qui vivent dans des zones rurales et qui dépendent de la vente de ces cultures illicites servant à la fabrication de stupéfiants pour vivre. Par conséquent, il importe de leur fournir non seulement des cultures de substitution qui peuvent constituer de nouvelles sources de revenu, mais également de mettre au point des projets de développement qui améliorent concrètement leur niveau de vie, et notamment d'ouvrir des centres de santé, des écoles, de les approvisionner en eau potable et en électricité et de construire des routes.

Il importe également de souligner que, pour être viables et efficaces, ces projets de développement doivent être fondés sur les véritables besoins des communautés concernées et placés sous leur contrôle. L'aide constante des autorités en termes de savoir-faire, de techniques, de financement et de transfert de technologies est importante aux diverses étapes de la sélection des plants, de la culture, de la récolte et de la commercialisation. Le partenariat régional et

international qui vise à renforcer la capacité des pays concernés à mener à bien ces projets est également essentiel.

Troisièmement, l'ASEAN se félicite que le *Rapport mondial sur les drogues* de 2009 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime indique que des baisses encourageantes de la production de cocaïne et d'héroïne ont eu lieu dans le monde entier en 2008. Nous nous félicitons également des informations selon lesquelles la consommation d'opium dans les pays d'Asie du Sud-Est qui en consomment traditionnellement serait en baisse. Cependant, l'ASEAN est gravement préoccupée par l'aggravation du problème mondial lié aux stimulants de type amphétamine. Nous sommes préoccupés par le fait que ces stimulants sont maintenant fabriqués dans un nombre de pays de plus en plus important et suivant de nombreuses techniques de fabrication. Il est prévu que la production de ces stimulants et leur part de marché continueront à augmenter à une vitesse alarmante en Asie de l'Est et du Sud-Est, ce qui aura des conséquences inquiétantes pour les pays de la région.

Nous sommes également préoccupés par le fait que la communauté internationale ne comprend pas encore entièrement le marché de ces drogues de synthèse illicites et ses caractéristiques, du fait de l'absence d'un mécanisme mondial systématique de surveillance de la fabrication illicite, de la tendance de prévalence ainsi que de l'abus et du trafic des stimulants de type amphétamine. L'ASEAN est donc fermement convaincue que la communauté internationale doit prêter plus d'attention à la lutte contre ce problème mondial de la drogue qui prend rapidement de l'ampleur.

Nous saluons le lancement par l'UNODC d'un programme mondial de surveillance des substances synthétiques pour l'analyse, la communication d'informations et la mise au jour de tendances à ce sujet, ce qui doit permettre de renforcer la capacité des pays à générer, à gérer, à analyser, à communiquer et à utiliser des informations sur les drogues de synthèse pour élaborer des interventions efficaces au niveau des politiques et des programmes. Nous nous félicitons également des initiatives prises par l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour contrôler les substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

Quatrièmement, l'ASEAN est déterminée à renforcer la coopération régionale afin de compléter les efforts internationaux et nationaux de lutte contre le problème de la drogue. Depuis 2000, l'ASEAN promet d'œuvrer à la réalisation d'une ASEAN exempte de drogues d'ici à 2015. Cet objectif a été réaffirmé et développé par le schéma de la communauté politico-sécuritaire et la Communauté socioculturelle ASEAN, tous les deux ayant été adoptés au quatorzième Sommet de l'ASEAN, qui s'est tenu en Thaïlande cette année. Dans ces schémas, les pays membres de l'ASEAN se sont engagés à prendre une série de mesures pour lutter contre le trafic de drogue en Asie du Sud-Est. Par exemple, les pays membres de l'ASEAN vont renforcer les mesures visant à prévenir la production de drogues illicites, réguler l'importation et l'exportation des précurseurs chimiques contrôlés et renforcer le respect des lois au niveau transnational à travers l'échange d'informations et le renforcement des capacités. Nous allons nous aider mutuellement à améliorer la capacité de nos laboratoires scientifiques à identifier les précurseurs et l'analyse aux fins des activités de coercition et du renseignement, en échangeant nos connaissances sur les profils des associations de trafic de drogue et en renforçant les capacités du système judiciaire pénal de chaque pays.

Les pays membres de l'ASEAN vont renforcer les mesures de prévention à travers la sensibilisation civique, les mesures sociales et l'amélioration de l'accès aux services de soins, de réadaptation et de postcure, afin d'assurer une réinsertion totale dans la société. Les partenariats entre le secteur public, le secteur privé et les organisations de la société civile sont également en train d'être renforcés.

Sur la base de cet engagement politique pris au plus haut niveau, les hauts responsables de l'ASEAN chargés des questions de drogue se sont récemment réunis à Phnom Penh (Cambodge) et ont adopté un plan de travail de l'ASEAN sur la lutte contre la production, le trafic et l'utilisation des drogues illicites pour la période 2009-2015. Ce plan de travail nous guidera pour réduire considérablement l'étendue des cultures illicites, la production, le trafic et l'utilisation des drogues, ainsi que les crimes qui y sont liés. Au cours de cette réunion, les participants ont également convenu de créer un mécanisme pour faire le suivi de l'état d'avancement de l'exécution du plan d'action.

En dehors de l'Asie du Sud-Est, l'ASEAN a collaboré étroitement avec la Chine et l'UNODC à

travers les opérations de coopération ASEAN-Chine en réaction aux drogues dangereuses, cadre créé en 2000 pour promouvoir la coopération régionale en matière de contrôle et de lutte contre les drogues. L'ASEAN a aussi collaboré avec d'autres partenaires pour s'attaquer aux stupéfiants dans le cadre d'efforts conjoints visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée et les menaces non traditionnelles à la sécurité.

Pour terminer, permettez-moi de réitérer l'engagement ferme de l'ASEAN à promouvoir activement une société exempte de l'usage illicite de drogues pour que tous les êtres humains puissent vivre sainement dans la dignité et la paix, la sécurité et la prospérité, comme l'envisage la Déclaration politique adoptée lors du débat de haut niveau de la Commission des stupéfiants, qui s'est tenu à Vienne au début de cette année. L'ASEAN se réjouit à la perspective de renforcer sa coopération avec l'UNODC et nos autres partenaires en vue d'atteindre cet objectif.

M^{me} Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*): Le Brésil remercie la Commission des stupéfiants de son rapport sur les résultats du débat de haut niveau de sa cinquante-deuxième session (A/64/92). Nous saluons également les efforts continus du Secrétaire général, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et des autres organes compétents de l'Organisation, en vue de résoudre le problème mondial des drogues.

Lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les drogues en 1998, nous nous sommes engagés à créer un monde exempt de stupéfiants. Nos délégations ont adopté une Déclaration politique (résolution S-20/2, annexe), qui s'est révélée être un instrument utile pour la promotion des efforts nationaux, le renforcement de la coopération internationale et l'examen de notre responsabilité commune de nous attaquer à ce problème.

À Vienne, en mars, le débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants a adopté une nouvelle Déclaration politique et un nouveau Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Le Brésil se félicite de l'adoption de ces documents. Ils définissent les priorités futures et suggèrent des mesures urgentes fondées sur une meilleure et efficace coopération internationale. En outre, ils adoptent une approche intégrée et équilibrée

concernant les stratégies de réduction de l'offre et de la demande.

Je profite de cette occasion pour réaffirmer l'engagement du Brésil à lutter contre le problème de la drogue. Des progrès notoires ont été réalisés au Brésil ces dernières années. Depuis 2003, sous la direction du Président Lula, nous avons mis à jour les principes qui régissent nos politiques, en tenant compte des dernières études scientifiques sur la question et de notre environnement social, politique et économique. Suite à un processus de consultation générale, le Brésil a promulgué en 2005 sa Politique nationale sur la drogue. À l'instar de la nouvelle Déclaration politique adoptée à Vienne en mars dernier, notre politique nationale sur la drogue adopte une approche globale et équilibrée du problème de la drogue, en y intégrant des aspects relatifs à la santé publique et aux droits de l'homme, conformément à notre Constitution de 1988.

La nouvelle loi brésilienne sur la drogue, promulguée en 2006, s'inscrit également dans la même optique. Elle a créé le système national des politiques des pouvoirs publics sur la drogue. Elle est innovatrice en ce sens qu'elle a établi une différence juridique entre les trafiquants de drogue et les toxicomanes, et qualifie de crime grave le financement du trafic de drogue, dans l'objectif de priver de fonds les organisations criminelles. Nous sommes encouragés par le fait que grâce à des efforts combinés visant à réduire l'offre et la demande, nous pourrions éliminer la polarisation traditionnelle des modèles d'interdiction et de légalisation.

Au Brésil, l'intensification des contrôles frontaliers, le contrôle des stupéfiants, l'éradication de cultures illicites et la lutte contre le blanchiment d'argent et le trafic de drogue ne sont que quelques exemples des efforts que nous déployons pour réduire l'offre de drogue. Cependant, ces efforts s'accompagnent de mesures continues en vue de réduire la demande. Avec le soutien de la communauté scientifique, nous sommes en train d'élaborer des initiatives basées sur l'étude et le diagnostic des modes de consommation de drogue.

Je voudrais également féliciter l'UNODC pour son Rapport mondial sur les drogues de 2009. Selon les enquêtes qu'il a menées, les drogues illicites constituent toujours un danger sanitaire dans de nombreux pays du monde. En conséquence, nous appuyons la nouvelle Déclaration politique qui s'engage à mieux contrôler les activités criminelles,

tout en promouvant le droit des toxicomanes à une meilleure santé.

La coopération internationale en matière de contrôle de drogues a commencé il y a un siècle, quand la Commission internationale de l'opium s'est réunie à Shanghai en 1909. Suite à la Conférence de Shanghai, à laquelle ont participé 13 pays, la première convention internationale en vue du contrôle d'un stupéfiant a été signée en 1912. Depuis cette date, le Brésil a fermement soutenu tous les efforts faits pour s'attaquer à ce problème au plan international.

En dépit de tous les progrès réalisés depuis la Conférence de Shanghai, nous devons redoubler d'efforts au niveau national et nous engager à renforcer notre coopération aux niveaux régional et international, afin de résoudre le problème mondial de la drogue. Le Brésil continuera à assumer sa part de responsabilités, en collaborant avec tous les États Membres et le système des Nations Unies dans l'intérêt de nos objectifs communs. Au plan bilatéral, nous continuerons aussi à renforcer le dialogue et la coopération avec de nombreux pays, en particulier avec nos voisins d'Amérique du Sud, pour nous attaquer à cette question importante.

M. Gutiérrez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (voir A/64/92), adoptés lors du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants et reconnaît que ces documents sont utiles pour guider le travail de notre pays dans la lutte contre la drogue. Le Pérou partage la préoccupation de la communauté internationale face à la menace que représente ce problème mondial. C'est pour cela que nous nous félicitons de l'esprit de confiance et de coopération qui animait les États Membres lorsqu'ils ont adopté la Déclaration politique afin de convenir des priorités futures et des mesures urgentes à prendre pour lutter contre le fléau de la drogue.

L'un des éléments de ce problème mondial qui mérite une attention toute particulière est le trafic de stupéfiants. Outre le problème que représente en soi cette activité, il faut souligner ses liens avec la violence, la criminalité organisée et même, dans certains pays, avec des activités terroristes. Cette activité est également associée à d'autres activités criminelles telles que le blanchiment d'argent, le trafic

d'armes, la traite des êtres humains et la corruption. Cet ensemble de menaces provoque des pertes considérables en vies humaines et des dommages matériels importants et exige que des mesures urgentes en matière de prévention et de sanctions soient prises à la fois pour préserver la sécurité et garantir le respect des droits de l'homme de nos populations.

Effet secondaire mais qui a un grand impact, le trafic de stupéfiants a des conséquences négatives sur l'environnement. La production illicite de feuilles de coca est destructrice dans les pays où ce type de culture existe, comme c'est le cas au Pérou, où trois hectares de forêts sont rasés pour cultiver un hectare de feuilles de coca. Malgré les efforts de nos autorités nationales pour lutter contre cette pratique, la forêt amazonienne subit un préjudice irréparable en raison de l'abattage et du brûlis de forêts dans le but d'augmenter la production illicite de coca, contribuant ainsi à l'érosion des sols. On estime que ces actions ont causé la déforestation de 2,5 millions d'hectares en Amazonie, avec les conséquences que l'on connaît sur le réchauffement planétaire.

Il faut lutter contre le trafic de stupéfiants sur plusieurs fronts. C'est pour cette raison que la coordination des mesures prises est un élément clef en vue d'obtenir des résultats positifs. Nous pensons ainsi qu'il est important d'agir conjointement par des mesures législatives visant à punir les contrevenants, interdire et éradiquer les cultures illicites, et par d'autres mesures telles que la prévention ou la mise en œuvre de programmes et projets d'activités de substitution.

Parmi les mesures mises en œuvre par le Pérou, en particulier dans l'intérêt des populations touchées, nous souhaitons insister sur l'instrument de développement que sont les programmes et les projets d'activités de substitution, en particulier tous ceux concernant l'agriculture. Plus précisément, ma délégation remercie l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de l'assistance fournie au Pérou pour ce qui est des activités de substitution. Les projets découlant de cette coopération profitent à 23 000 familles d'agriculteurs et aident les collectivités locales à diversifier la production agricole destinée au marché local et international. Les avantages de ce type de programmes et de projets ont été reconnus dans la Déclaration politique et le Plan d'action adoptés à la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants et dans diverses résolutions de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU, où il est

demandé en outre aux États ayant une certaine expérience dans ce domaine de partager leurs meilleures pratiques et les enseignements tirés avec les États concernés par ces cultures illicites.

La mise en œuvre de toutes ces mesures exige un investissement financier important de la part des États touchés par le problème du trafic de stupéfiants, qui manquent en général de ressources. Dans le cas particulier du Pérou, même si nous consacrons plus de 600 millions de dollars par an à la lutte contre cette activité illégale, ce chiffre est dérisoire face au défi que nous devons relever, puisqu'il s'agit là d'un réseau criminel avec des liens internationaux, un réseau qui produit et trafique des stupéfiants pour un montant voisin de 22 milliards de dollars. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de renforcer la coopération internationale.

À cet égard, nous nous félicitons que la Déclaration politique et le Plan d'action mentionnent le principe de la responsabilité commune et partagée et la nécessité d'une coopération internationale efficace plus importante, ce qui ne peut se faire sans une approche intégrée, multidisciplinaire et équilibrée afin de réduire tant l'offre que la demande de drogues et sans des stratégies qui se renforcent mutuellement. Compte tenu de ces considérations, il est impératif que les pays développés, en particulier les pays consommateurs, donnent la priorité à la coopération dans la lutte contre le trafic de drogue, surtout alors que la Déclaration politique souligne elle-même la nécessité de renforcer et de consolider les efforts conjoints, notamment par l'accroissement et une meilleure coordination de l'assistance technique et financière.

Pour mettre en œuvre la Déclaration politique et le Plan d'action et afin d'atteindre l'objectif d'une coopération internationale véritablement intégrée, il est nécessaire de bien connaître la situation actuelle. Ce n'est qu'en connaissant la destination des flux financiers de coopération que nous aurons une idée de la façon dont les États luttent contre le problème de la drogue au niveau mondial, et que l'on pourra, si nécessaire, rediriger ces flux financiers vers les pays qui en ont le plus besoin. Comme cela est mentionné dans la Déclaration politique, les États se sont engagés à intensifier la coopération, en tenant dûment compte des situations dans lesquelles des États sont affectés de manière significative par la culture illicite de plantes utilisées pour la production de stupéfiants et de substances psychotropes ainsi que par le trafic illicite de drogues et de précurseurs, en vue de combattre le

problème mondial de la drogue et son impact sur la stabilité politique, les institutions démocratiques, la sécurité, l'état de droit et le développement durable, ainsi que sur les efforts déployés pour éliminer la pauvreté.

Voilà pourquoi mon pays, le Pérou, attache une grande importance à la nécessité de disposer d'un rapport où figurent des statistiques et des informations pertinentes sur les ressources allouées par la coopération internationale pour lutter contre le trafic de stupéfiants, cela afin d'identifier les principaux programmes permettant de renforcer la coopération avec les pays les plus touchés par la production illicite de drogues.

À cet égard, le projet de résolution sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue qui sera présenté pour adoption à l'Assemblée générale par l'intermédiaire de la Troisième Commission, reconnaît que cette information est nécessaire et encourage les États Membres à poursuivre le dialogue sur cette question au sein de la Commission des stupéfiants. Nous croyons qu'il s'agit là d'un premier pas dans la bonne direction afin de disposer rapidement d'un rapport complet sur la question.

Nous sommes convaincus que ce rapport permettra de renforcer et d'améliorer la coordination des pays coopérants, des organisations internationales et des institutions internationales avec les autres pays concernés, pays de production, pays de consommation et pays de transit. Nous pensons que cela permettra d'améliorer la façon dont nous faisons face au problème du trafic de stupéfiants au niveau mondial.

M. Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*): Pour Saint-Vincent-et-les Grenadines, on ne saurait trop insister sur l'importance des questions relatives aux stupéfiants et à notre coopération internationale pour faire face à ce problème. Nous nous félicitons donc de l'occasion qui nous est donnée d'aborder ces questions et les nombreux rapports et études qui ont été produits, en particulier les textes issus du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants (A/64/92) et les documents A/64/120 et A/64/123. Outre ces documents, nous recommandons à cette assemblée d'examiner le Rapport mondial sur les drogues, ainsi que le rapport annuel de 2009 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et nous notons que le rapport de 2007 de l'Office,

intitulé « Crimes, violence et développement : tendances, coûts et choix politiques dans les Caraïbes », et son rapport de 2008, intitulé « La menace représentée par le trafic des stupéfiants dans les Amériques » demeurent pertinents.

Nous continuons de nous associer aux déclarations que la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a prononcées le 8 octobre devant la Troisième Commission.

Il y a encore peu de temps, Saint-Vincent-et-les Grenadines était une économie qui dépendait principalement des exportations de bananes au Royaume-Uni. Mais, avec les défis lancés par d'autres pays exportateurs de bananes et les États-Unis – qui ne cultivent pas une seule banane – à l'Organisation mondiale du commerce, notre accès préférentiel au marché britannique diminue rapidement.

Nous produisons aujourd'hui moins de la moitié des bananes que nous cultivions il y a seulement 10 ans. En 1992, les exportations de bananes de l'île Windward vers le marché britannique représentaient 274 000 tonnes, soit 45 % des parts de ce marché. Nous expédions aujourd'hui moins d'un quart de cette quantité au Royaume-Uni et notre part de ce marché est devenue inférieure à 10 %.

Le chômage, la pauvreté rurale et la désagrégation soudaine du tissu social qui en résultent ont posé un certain nombre de défis à Saint-Vincent-et-les Grenadines. L'un d'entre eux est l'augmentation de la culture de marijuana dans les lointaines collines intérieures de notre pays, où les producteurs détruisent des forêts ombrophiles de première venue pour cultiver des centaines d'hectares d'herbe de cannabis. Une descente récente des forces de sécurité régionales a mis au jour plus de 700 000 plantes de marijuana et 3 millions de plantules dans une seule zone. Saint-Vincent-et-les Grenadines sont malheureusement devenues l'un des plus grands producteurs de marijuana des Caraïbes.

Ceux qui sont responsables de cette augmentation de la production ne sont pas de nobles fermiers qui gagnent à peine leur vie dans un environnement hostile. La production de marijuana est rapidement devenue une entreprise criminelle sophistiquée, orchestrée par des barons de la drogue armés jusqu'aux dents, souvent originaires d'autres pays. Les agents des services de répression de Saint-Vincent-et-les Grenadines confisquent un nombre croissant d'armes à feu de plus en plus puissantes, qui sont directement

liées au trafic de stupéfiants dans notre pays et notre région.

Le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime « Crime, Violence and Development: Trends, Costs, and Policy Options in the Caribbean » indique que

« les taux d'homicides dans les Caraïbes – 30 pour 100 000 habitants par an – sont plus élevés que dans toute autre région du monde et ont augmenté dans de nombreux pays de la région ces dernières années ».

Selon son rapport, « La menace représentée par le trafic des stupéfiants dans les Amériques », l'UNODC affirme :

« Les Caraïbes sont une région d'une telle diversité qu'il est difficile d'expliquer l'escalade récente généralisée de la violence autrement que par le trafic des stupéfiants. »

Le trafic des stupéfiants constitue la menace la plus urgente et la plus immédiate pour la sécurité de notre région. L'UNODC révèle qu'environ 20 % de la cocaïne destinée à l'Amérique du Nord passent actuellement par les Caraïbes et que des quantités croissantes de drogues synthétiques passent aussi par notre région pour être vendues dans des pays développés. Les Caraïbes du Sud servent de plus en plus de point de transbordement, surtout pour les producteurs de drogues originaires de certains États sud-américains. L'UNODC semble penser que les Caraïbes continueront de jouer un rôle important, et peut-être même croissant, dans le transit des stupéfiants à l'avenir.

Selon le rapport de l'UNODC sur la criminalité, la violence et le développement dans les Caraïbes,

« Les Caraïbes sont, pour plusieurs raisons, particulièrement vulnérables à la criminalité. Elles présentent le désavantage d'être situées entre la source mondiale de cocaïne (la région des Andes de l'Amérique du Sud) et ses principaux marchés de consommateurs (les États-Unis et l'Europe) [...] Ce sont des îles de petite taille, mais les pays et territoires des Caraïbes doivent contrôler de vastes littoraux et eaux territoriales par rapport aux moyens dont ils disposent pour financer la lutte contre la criminalité. Leurs systèmes de justice pénale, qui ne disposent pas suffisamment d'agents de la force publique, de tribunaux et de prisons, sont rapidement

submergés. La police doit faire face à des afflux saisonniers de touristes et, dans certains pays, le nombre de visiteurs annuels dépasse celui de la population locale. Les Caraïbes font partie des pays où le rapport numérique entre les prisonniers et la population est l'un des plus élevés du monde, et la surpopulation entrave le processus de réinsertion. »

Cette description est particulièrement pertinente pour Saint-Vincent-et-les Grenadines. Seulement une poignée de garde-côtes patrouillent dans les eaux des 32 îles de notre archipel, dont les littoraux sont découpés et les paysages marins étendus. Notre système judiciaire est submergé de délits liés au trafic de drogue et de délits criminels. On ne saurait surestimer la facilité avec laquelle un seul baron de la drogue, même d'une importance relativement mineure, peut menacer les fondements mêmes des petites sociétés de notre région. Dans des pays comme le nôtre, qui ne sont dotés que de quelques centaines d'agents de la force publique, en général sans armes, une bande de trafiquants de drogue puissamment armés – même si elle est peu significative à l'échelle planétaire – peut gravement saper le monopole légitime de l'État en matière de force coercitive.

Les répercussions du trafic de stupéfiants et des crimes qui lui sont associés sur le développement sont considérables. L'Office estime notamment que Haïti et la Jamaïque pourraient doubler leur revenu annuel s'ils parvenaient à ramener leurs taux de criminalité à celui du Costa Rica. Le trafic des stupéfiants représente donc une menace réelle pour la croissance et le développement de nos régions.

Nous accueillons avec satisfaction la conclusion du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, notamment sa reconnaissance des diverses difficultés auxquelles se heurtent les États de transit et l'appel qu'elle a lancé pour apporter une assistance technique et financière accrue aux États les plus touchés par le problème mondial des stupéfiants. Il s'agit effectivement d'un problème mondial et les coûts humains et financiers de cette lutte ne peuvent pas être assumés par des États comme les nôtres, qui sont surtout des points de transit vers l'Amérique du Nord et les marchés européens pour les drogues.

Les études qui ont été menées sont volumineuses et détaillées. Il incombe maintenant aux gouvernements – notamment aux États dont la

demande alimente le trafic de stupéfiants – de montrer qu'ils ont la volonté politique de coopérer pleinement à cette lutte. Il vaut mieux coopérer plutôt que montrer du doigt, et ignorer ce problème nous coûtera beaucoup plus cher que de l'aborder de front.

On doit, dans le même temps, reconnaître le lien que le problème mondial des stupéfiants entretient avec d'autres questions mondiales et y faire face. Il est certainement préférable que les régimes commerciaux internationaux consentent des exceptions et accordent des préférences aux producteurs de biens agricoles légitimes en faible quantité au lieu de les contraindre à choisir entre le chômage et la production de cultures de rapport illicites.

M. Puri (Inde), Vice-Président, assume la présidence.

La crise économique et financière mondiale a en outre allongé la liste des maux internationaux qui, même s'ils ne viennent pas des Caraïbes, touchent notre sous-région de manière disproportionnée. Cette liste comprend les changements climatiques, un régime commercial international inique, le trafic des armes de petit calibre et le transbordement des stupéfiants. Ne vous méprenez pas : si l'on ne prête pas une assistance active et vigoureuse aux petits États pauvres et vulnérables que nous sommes, les disparités sociales, politiques et économiques gigantesques causées par cette crise économique et financière mondiale ne feront qu'accroître l'attraction des drogues illicites et leurs implications mondiales désastreuses.

En outre, le lien entre les stupéfiants et le trafic d'armes de petit calibre est étroit et irréfutable. Nous ne pouvons pas permettre aux pays producteurs d'armes, qui ne comprennent pas la nécessité de contrôler dûment le flux des armes légères et de petit calibre, de continuer à tergiverser. Il y a longtemps qu'il y aurait dû y avoir un accord mondial ayant force exécutoire sur la question.

Notre délégation saisit enfin cette occasion pour faire part de l'inquiétude et du profond désarroi de toute la communauté des Caraïbes face à la fermeture du bureau extérieur de l'UNODC aux Caraïbes. Nous estimons qu'il ne s'agit de rien de moins qu'un abandon de la région des Caraïbes.

Dans le présent rapport annuel de l'Office, le Directeur exécutif, Antonio Maria Costa, dit « Les États des Caraïbes, de l'Amérique centrale et de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que les régions frontalières

du Mexique, sont pris entre deux feux : entre les plus grands producteurs de coca du monde [...] et les plus grands consommateurs ».

Dans la préface du rapport de l'UNODC sur la menace représentée par le trafic des stupéfiants dans les Amériques, le Directeur exécutif indique que « la criminalité liée au trafic des stupéfiants et la violence qu'elle cause dans certaines régions des Caraïbes représentent une menace pour la sécurité publique et un obstacle au développement ».

Dans ce contexte, il est particulièrement étonnant que l'UNODC puisse fermer son seul bureau dans les Caraïbes, région qui souffre du taux d'homicides le plus élevé, avec un cinquième du trafic de cocaïne à destination de l'Amérique du Nord, un transit croissant de drogues de synthèse, et une dépendance croissante à l'égard de certains stupéfiants. En effet, il est indiqué dans la préface du rapport 2009 de l'UNODC que l'Office accroît son engagement en Amérique centrale et dans les Caraïbes afin de réduire la vulnérabilité de ces régions à la drogue et à la criminalité. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) se demande comment cet engagement « accru » peut être réalisé alors que l'Office se retire physiquement de la région.

Dans ce contexte, si nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue, nous voulons établir clairement que, dans la mesure où la recommandation du Secrétaire général selon laquelle les « États Membres devraient soutenir la réorganisation du réseau des bureaux extérieurs de l'UNODC » (A/64/120, par. 96) pourrait être une manière atténuée d'évoquer la fermeture du Bureau des Caraïbes, Saint-Vincent-et-les Grenadines rejettent cette recommandation.

Si nous sommes pleinement conscients des contraintes budgétaires de l'UNODC, il est selon nous inconcevable que notre abandon ou tout autre solution administrative plus opportune, puissent contribuer à résoudre les difficultés de l'UNODC ou à remporter la lutte plus générale contre le problème mondial de la drogue. Les Caraïbes méritent et exigent un engagement significatif, quantifiable et concret dans la région, qui impose une présence physique comme condition préalable.

La guerre contre la drogue ne peut être menée à moindres frais. La coopération internationale face au problème mondial de la drogue doit être réelle et

significative. L'avenir même de nombreux petits États tels que le nôtre en dépend.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement mexicain, j'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale dans le cadre de l'examen du rapport de la Commission des stupéfiants, publié sous la cote A/64/92, qui présente les résultats du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants.

Ce rapport décrit les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire. Grâce aux tables rondes tenues dans chacun de ces organes, il a été de nouveau affirmé sur le plan international que le problème mondial de la drogue devrait être abordé de manière globale selon une approche qui intègre la mise en œuvre de stratégies soigneusement ciblées en rapport avec chaque volet de la question. Il faut également prêter attention à la criminalité liée au trafic et à la fabrication illicite de drogues.

Les préoccupations de nos gouvernements varient en fonction du problème considéré, mais elles obligent tous les gouvernements représentés ici à s'engager de façon coordonnée pour améliorer la coopération internationale afin de lutter contre ce fléau dont nos sociétés souffrent.

Nous rappelons qu'en 1998, le Mexique a œuvré en faveur de la tenue de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale dont l'objet était de faire face au problème de la drogue afin que la communauté internationale reconnaisse que la lutte contre ce phénomène doit être menée de manière globale et équilibrée, en s'appuyant sur le principe de la responsabilité partagée. Par sa détermination, le Mexique est parvenu à appuyer des propositions importantes au niveau régional, notamment l'initiative relative au Mécanisme d'évaluation multilatéral (MEM) de l'Organisation des États américains, dans le but de renforcer la coopération, le dialogue et la confiance entre les pays du continent américain.

Onze ans après la session extraordinaire de 1998, le Mexique a réitéré son engagement à lutter contre les drogues à travers le monde par sa participation active au débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants. À cette importante occasion, la communauté internationale, guidée par le principe de la responsabilité partagée, a renouvelé son engagement en adoptant une déclaration

politique et un plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie globale et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

Au cours de ce débat, le Mexique a souligné que le trafic d'armes et de précurseurs, la fabrication de drogues de synthèse, le blanchiment d'argent, la violence, l'extorsion, les enlèvements et la corruption de membres des services de répression et des systèmes judiciaires représentent la nouvelle face du problème, qui devrait donner lieu à de nouvelles formes de coopération. Les organisations criminelles tirent leur puissance de la facilité extraordinaire avec laquelle on peut acquérir des armes ou en faire le trafic, ce qui ajoute à la puissance économique des organisations criminelles.

C'est pourquoi le Mexique tient à souligner que la Déclaration politique prend note au paragraphe 27 de « la violence croissante résultant des activités des organisations criminelles impliquées dans le trafic de drogues ». À cet égard, ma délégation demande de nouveau que des mesures soient prises d'urgence pour empêcher ces organisations d'acquérir les moyens de poursuivre leurs activités criminelles, en particulier des armes à feu et des munitions. Notre engagement est ferme. En conséquence, nous lançons un appel pour qu'un plus grand nombre de pays ratifient ce document en vue de parvenir à l'universalité du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

La pertinence de la Déclaration politique et du Plan d'action, adoptés au cours du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, repose sur le fait que ces deux instruments fixent de nouveaux défis et des priorités futures, ainsi que des buts et objectifs nous engageant à mener une action concrète aux niveaux national et international.

Parmi les priorités futures, ma délégation voudrait mettre l'accent sur celles qui, en matière de réduction de l'offre, visent à promouvoir et assurer une coopération multilatérale, régionale, sous-régionale et bilatérale entre les autorités judiciaires et les services de répression pour lutter contre la participation d'organisations criminelles à la fabrication et au trafic de drogues et à d'autres activités criminelles liées.

Une autre priorité future consiste à prendre des mesures nous permettant de faire face aux nouvelles tendances du trafic, en particulier en ce qui concerne les nouvelles techniques et méthodes et les nouveaux itinéraires utilisés par les trafiquants, de manière à réduire l'offre illicite de drogues.

Il est également essentiel d'assurer le contrôle des précurseurs et des stimulants de type amphétamine. Dans ce domaine, un des problèmes auxquels il faut faire face est l'absence de stratégie visant à contrôler les drogues synthétiques illicites. Ma délégation invite les États Membres à participer aux efforts faits pour identifier les nouvelles tendances par un échange régulier d'informations.

Le blanchiment de l'argent provenant du trafic illicite de drogues et d'autres infractions graves a pris de l'ampleur et reste un problème d'ordre mondial qui menace la sécurité et la stabilité des institutions et des systèmes financiers. Il ne fait aucun doute que ce problème important nous oblige à établir d'urgence de nouveaux cadres législatifs incriminant le blanchiment de l'argent provenant du trafic de drogues, du détournement de précurseurs et d'autres infractions graves de nature transnationale, ou renforcer ceux qui existent.

Le Gouvernement mexicain est fermement déterminé à renforcer la coopération internationale en tant que moyen de faire face au problème mondial de la drogue. C'est pourquoi, chaque année, le Mexique présente un projet de résolution de portée générale sur les stupéfiants, dont les négociations cette année viennent d'être menées à bien avec succès. Le projet de résolution accorde une importance toute particulière à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et leur confère tout le poids politique voulu en les soumettant à l'examen de l'Assemblée générale.

Ma délégation salue le dévouement et les efforts dont les experts techniques et les diplomates de toutes les délégations, aussi bien à Vienne qu'ici au Siège, ont fait preuve dans des divers débats difficiles mais fructueux qui ont eu lieu au sein de la Commission des stupéfiants et de la Troisième Commission, pour s'entendre sur les engagements présentés aujourd'hui et auxquels nous souscrivons.

Les résultats qui nous sont présentés aujourd'hui par l'entremise de la Déclaration politique et du Plan

d'action, et de la résolution de portée générale sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue, qui sera adoptée dans les prochains jours par l'Assemblée générale, reflètent bien le consensus qui existe sur cette question à l'échelle internationale et la volonté des gouvernements d'intégrer tous les aspects nécessaires pour lutter contre ce fléau.

Le Mexique est fermement convaincu que pour appliquer de manière efficace la Déclaration politique et mettre en œuvre le Plan d'action, les pays devront renforcer la coopération internationale, en coordination avec les organisations régionales et internationales compétentes et en liaison également avec les institutions financières internationales et les organisations de la société civile.

Les gouvernements ne peuvent ni ne doivent être seuls dans cette tâche. Leurs actions doivent être complétées de manière responsable par les différents acteurs concernés, tels les organisations non gouvernementales et le secteur privé, de sorte que la lutte contre le problème mondial de la drogue ait un impact positif sur la stabilité politique, les institutions démocratiques, la sécurité, l'état de droit, le développement durable et la santé de nos sociétés.

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de l'organisation de la présente séance de l'Assemblée générale pour examiner les résultats du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, qui s'est tenue en mars dernier à Vienne. Au cours de cette importante rencontre où nos ministres ont examiné les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, d'importantes décisions ont été prises concernant les priorités futures et les mesures à prendre d'urgence pour lutter contre le problème mondial de la drogue au-delà de 2009.

Avec la Déclaration politique et le Plan d'action adoptés durant le débat de haut niveau, le monde a renouvelé son engagement, pris en 1998, de promouvoir la mise en œuvre des principes directeurs en matière de lutte contre les drogues. Dans cet esprit, il a réaffirmé que tous les aspects du problème mondial des drogues doivent être traités dans le cadre d'une approche intégrée, globale et équilibrée se fondant sur le principe de la responsabilité commune et partagée et le renforcement de la coopération internationale, et en

totale conformité avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Parallèlement, il a été reconnu que malgré les efforts et les progrès réalisés par les États, les organisations internationales et la société civile, le problème mondial de la drogue demeure une menace pour la santé, la sécurité et le bien-être de l'humanité. Il a aussi été observé que le problème mondial de la drogue, dans tous ses aspects, compromet le développement durable, la stabilité politique et les institutions démocratiques, ainsi que les efforts faits pour éliminer la pauvreté, et menace la sécurité nationale et l'état de droit.

La Colombie lutte depuis plus de 30 ans contre ce fléau de manière constante et avec acharnement. C'est pourquoi mon pays accorde une importance toute particulière au fait que la communauté internationale a ainsi renouvelé ses engagements. L'expérience nous a montré que ce n'est qu'en luttant sur tous les fronts que l'on peut déstabiliser le réseau criminel sur lequel repose le trafic des drogues. Dans ce contexte, sans l'engagement et la coopération de tous les États, l'efficacité des prodigieux efforts consentis au niveau national ne peut être que diminuée.

Afin de garantir à tous ses citoyens la sécurité, le bien-être et la cohésion sociale, l'État colombien met en œuvre une stratégie intégrée axée sur la réduction de l'offre et de la demande et sur la répression de tous les types d'infractions liées aux drogues illicites. Les institutions colombiennes se sont résolument employées à lutter de manière cohérente contre cette menace mondiale et ont obtenu des résultats spectaculaires, comme en témoignent les progrès enregistrés en matière de santé publique, de bien-être et de sécurité pour toute notre société.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que la production et le trafic de drogues perdent du terrain en Colombie. Les efforts nationaux ont permis de rapprocher le pays de l'objectif fixé il y a huit ans dans le « Plan Colombia », à savoir réduire de moitié la production de cocaïne. Comme l'indique le Rapport mondial sur les drogues de 2009, les opérations d'épandage aérien, d'arrachage manuel, de contrôle des intrants chimiques et les programmes de développement alternatif menés par l'État colombien ont entraîné une diminution de la production mondiale totale de cocaïne.

La Colombie tient à souligner que la reconnaissance de l'utilité des programmes de développement alternatif pour traiter le problème des

cultures illicites dans une perspective de développement, telle que figurant dans la Déclaration politique, constitue une grande avancée. À cet égard, il convient de souligner qu'il importe de renforcer la coopération internationale pour financer, élaborer et exécuter des programmes de développement alternatif durables dans les pays touchés par les cultures illicites destinées à la production de stupéfiants.

Le renforcement de l'appui que la communauté internationale prête aux stratégies de réduction des cultures doit être prioritaire, sur le plan des ressources techniques et financières, mais aussi de l'appui politique. L'accès préférentiel des produits issus de ces initiatives aux marchés mondiaux est un facteur essentiel de leur viabilité.

Au cours du débat de haut niveau de la Commission des stupéfiants, la Colombie a rappelé que le problème mondial de la drogue est un phénomène de plus en plus global et transnational qui représente une menace pour l'humanité tout entière. Elle a insisté sur le fait qu'il importe de lutter contre les différents aspects de ce problème mondial de la drogue, comme la consommation, la culture, la production de substances psychotropes d'origine naturelle ou synthétique, le trafic, la distribution, le détournement des précurseurs chimiques et le blanchiment d'argent.

Dans le même temps, la Colombie a signalé qu'il est urgent d'adapter les stratégies nationales et internationales pour réagir aux sérieux problèmes que posent les liens de plus en plus forts entre le trafic des drogues, la corruption et d'autres formes de criminalité organisée, en particulier la traite des êtres humains, le trafic d'armes à feu, la cybercriminalité, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

L'évolution constante et l'adaptabilité des moyens utilisés par le crime organisé exigent une actualisation continue des stratégies. La communauté internationale doit adopter une approche intégrée et pluridisciplinaire qui lui permette de relever les nouveaux défis. Dans ce contexte, il est indispensable d'améliorer les sources d'information au niveau international afin que les États Membres comprennent les tendances du problème et ses conséquences. Il faut mettre en place des mécanismes de planification conjointe afin de faire face aux itinéraires et aux marchés spécifiques du trafic et de la consommation de stupéfiants. Il faut mettre en place de meilleurs systèmes de surveillance pour évaluer l'efficacité des programmes et des politiques de réduction de l'offre et

de la demande. Il faut également actualiser les systèmes de contrôle et de surveillance en vue de relever les défis posés par les drogues synthétiques illicites.

À cet égard, la coopération internationale doit être axée sur la réalisation des engagements et obligations auxquels les États ont souscrit dans le cadre de la lutte contre le problème mondial des stupéfiants et des délits qui y sont associés. Cela pourra se faire grâce à la coordination adéquate des plans et des actions entre les pays, à la coopération financière et technique et à l'échange opportun d'informations opérationnelles et judiciaires. Une stratégie intégrée de lutte contre le problème mondial des stupéfiants ne pourra être durable et efficace que si l'ensemble de la communauté internationale s'attaque avec détermination et de concert à tous les maillons de la chaîne. Nous devons tous œuvrer ensemble et dans le cadre d'une approche intégrée pour parvenir à des résultats et faire des progrès en vue d'éliminer ce fléau, ainsi que toutes les activités criminelles qui soutiennent ce trafic.

La Colombie, pour sa part, continue de rester fermement déterminée à continuer à œuvrer aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral, par le biais d'actions efficaces de coordination et de coopération qui prennent en compte le caractère transnational, dynamique et pluridimensionnel de cette menace mondiale.

M^{me} Ross (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient, par votre entremise, Monsieur le Président, à remercier la Namibie d'avoir dirigé l'examen des engagements pris à la session extraordinaire de l'Assemblée générale et des délibérations de haut niveau de la Commission des stupéfiants, qui étaient ouvertes à tous les États Membres. Nous remercions également le Mexique d'avoir présidé à la Troisième Commission les débats sur le projet de résolution (A/C.3/64/L.15/Rev.1). La présente séance plénière de l'Assemblée générale sur les stupéfiants est le moment fort de l'examen décennal des engagements pris lors de la vingtième session extraordinaire (voir résolutions S-20/2, S-20/3 et S-20/4) en vue de faire avancer la mise en œuvre des trois conventions des Nations Unies sur le contrôle des drogues. Ces conventions, auxquelles plus de 95 % des États Membres sont parties, constituent toujours le cadre de nos efforts internationaux. La Déclaration politique et le Plan d'action (voir A/64/92) issus du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session

de la Commission des stupéfiants, qui s'est tenue au mois de mars, prennent appui sur les engagements politiques souscrits dans les documents de la session extraordinaire de 1998 et mettent en lumière l'importance de poursuivre la coopération internationale face au problème mondial des stupéfiants.

Nous reconnaissons tous que la culture, la production, le trafic, la vente et la consommation illicites de stupéfiants posent des défis mondiaux complexes et pressants. Au cours des presque deux années qu'a duré le processus de cet examen, nous ne nous sommes pas entendus sur toutes les façons d'aborder le problème des stupéfiants. Les débats ont parfois donné lieu à des controverses tandis que des gouvernements ayant des politiques, des lois et des systèmes sociaux différents tentaient de parvenir à un accord sur la voie à suivre. Néanmoins, œuvrant de concert, nous avons beaucoup fait. En dépit de nos divergences, nous sommes parvenus à un consensus et avons adopté un document qui donne vie aux traités. Ceci nous permettra de continuer nos travaux à l'avenir et montre que, face à un problème mondial, nous pouvons tous travailler ensemble à élaborer une série de mesures destinées à lutter contre un fléau auquel nous sommes confrontés aux niveaux national et international.

Ces documents sont la preuve qu'il existe un consensus solide et persistant sur la lutte contre le problème mondial de la drogue, un consensus dont l'objectif est d'attaquer et de perturber les organisations criminelles qui se livrent au trafic de stupéfiants et de traduire leurs chefs en justice; d'aider à réadapter les toxicomanes; et, peut-être surtout, de réduire et de prévenir la toxicomanie par l'éducation et un éventail de programmes de santé. La Déclaration politique et le Plan d'action de la Commission ont énoncé les objectifs à atteindre et la stratégie à suivre. Nous devons maintenant tous œuvrer de concert pour concrétiser ces engagements sur le terrain.

Encore une fois, je vous remercie, Monsieur le Président, des efforts que vous avez consentis pour nous guider dans ces débats, et j'engage instamment tous les États Membres à appuyer avec force la concrétisation de ces engagements.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Il est difficile d'exagérer l'importance du débat de haut niveau de la Commission des stupéfiants tenu à Vienne en mars. Ces délibérations sont devenues la principale manifestation de la lutte antidrogue non

seulement de cette année, mais peut-être de la décennie tout entière, car c'est dans le cadre de cet événement que le bilan a été dressé de tout le chemin parcouru par la communauté internationale dans la réalisation des objectifs formulés en 1998 à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les stupéfiants, et des cibles fixées pour le travail à accomplir dans ce domaine.

Le débat tenu à Vienne n'a pas été facile. Les solutions proposées par les États pour régler le problème mondial de la drogue étaient très différentes. C'est ce que reflètent la Déclaration politique et le Plan d'action (voir A/64/92) adoptés à l'issue du débat. Ils consacrent un consensus sur une approche qui, dans l'ensemble, est équilibrée et dont l'objectif est de trouver une solution au problème de la réduction de l'offre et de la demande de stupéfiants et de renforcer la coopération internationale dans ce domaine. En même temps, l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale s'avère par trop optimiste. En 2008, la récolte mondiale d'opium a été presque le double de celle de 1998. Ces chiffres sont éloquentes. La récolte d'opium en Afghanistan pour cette même période a plus que triplé. La communauté internationale n'a pas encore réussi à trouver une solution réaliste qui remplacerait l'économie de la drogue en plein essor de ce pays.

Les États Membres de l'ONU étaient et restent unis dans l'opinion que le problème mondial de la drogue pose une menace de plus en plus grande, en dépit de toutes les mesures prises aux niveaux national, régional et international. C'est pourquoi il est impératif de mettre en place un système international plus productif pour remédier à ce problème, un système capable de relever effectivement les nouveaux défis. Nous appuyons cette approche sans réserve.

Nous croyons que l'élément clef de ce système doit être la lutte contre la production et le trafic de drogues illicites. Dans ce contexte, le problème le plus pressant au niveau mondial est la menace grandissante qui émane du territoire afghan. Malheureusement, nous sommes dans l'obligation de conclure que l'Afghanistan est le leader incontesté de la production d'opiacés avec plus de 90 % de la production mondiale. Le commerce de l'opium afghan est devenu aujourd'hui une menace transnationale, non seulement pour les pays se trouvant sur les itinéraires du trafic de drogues et les pays de destination finale, mais aussi pour la sécurité internationale prise dans son ensemble.

Les résultats des délibérations tenues durant le débat de haut niveau, y compris ceux figurant dans le rapport à l'examen distribué par la Commission (A/64/92), illustrent clairement la gravité du problème. Nous sommes convaincus que la lutte contre la menace que posent les stupéfiants afghans doit être livrée sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée que la Déclaration politique et le Plan d'action du débat de haut niveau de la Commission des stupéfiants ont de nouveau réaffirmé et renforcé.

De l'avis de la Fédération de Russie, c'est sur la base des décisions adoptées dans le contexte du processus Paris-Moscou, qui fonctionne sous l'égide de l'ONU, que l'on peut intensifier la coopération internationale pour lutter contre la menace que posent les stupéfiants afghans. Nous estimons qu'il importe de continuer d'appliquer systématiquement les accords conclus lors de conférences internationales et autres réunions tenues dans le cadre du processus Paris-Moscou, et de prendre d'autres mesures appropriées à la lumière des récents développements de la situation de la lutte contre les stupéfiants en Afghanistan et dans la région. Nous pensons à cet effet qu'il est souhaitable de tenir à la fin de 2010 une troisième conférence ministérielle dans le contexte du processus Paris-Moscou.

À notre avis, un élément clef du dispositif de lutte en place contre la menace de la drogue afghane est la création de ceintures antidroge et de sécurité financière autour de l'Afghanistan. La nécessité d'une coopération élargie et efficace dans le contexte de cette initiative se reflète dans le document final de la conférence extraordinaire sur l'Afghanistan, tenue à Moscou en mars dernier sous les auspices de l'Organisation de Shanghai pour la coopération (OSC), notamment la déclaration des États Membres de l'OSC et de l'Afghanistan sur la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues et le crime organisé, ainsi que le Plan d'action approprié adopté, à l'élaboration duquel la partie afghane a activement pris part.

La Fédération de Russie appuie l'Afghanistan dans ses efforts de lutte contre le trafic de drogue, en dépit de la situation difficile du pays, notamment son action pour mettre en œuvre une stratégie nationale de lutte contre les stupéfiants. En mars, les Gouvernements russe et afghan ont signé un accord de coopération dans le domaine de la lutte contre le trafic de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs, qui ouvre de nouvelles perspectives d'interaction dans ce domaine.

Nous participons à la formation des officiers de police afghans chargés de la lutte contre les stupéfiants. Aujourd'hui, dans le contexte du Conseil OTAN-Russie, le programme de formation de ce personnel connaît une application effective à l'Institut panrusse de formation professionnelle du Ministère de l'intérieur de la Fédération de Russie, situé à Domodedovo. Et nous avons l'intention de renforcer encore les potentialités de ce projet.

Nos pays interagissent par le biais d'unités du renseignement financier sur la base de l'accord interinstitutions pertinent de 2007 sur l'échange d'informations. En termes pratiques, nous discutons des possibilités de démanteler les réseaux financiers utilisés par les trafiquants de drogue afghans et de dépister et saisir les comptes en banque des chefs des bandes de trafiquants de drogue qui, selon les données de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, contrôlent la production illicite afghane d'opium, laquelle représente 90 % de la production mondiale.

Nous renforçons la coopération avec la partie afghane par le biais du dispositif permanent de lutte contre les stupéfiants, l'Opération Channel, conçue comme opération préventive idoine sous les auspices de l'Organisation du traité de sécurité collective. Et nous notons tout particulièrement la participation à l'Opération Channel en 2009 de représentants plénipotentiaires afghans des organismes chargés de l'application de la loi.

La Fédération de Russie plaide en faveur d'une amélioration des mécanismes chargés de la coordination de l'aide des donateurs à l'Afghanistan pour qu'ils puissent répondre à des exigences interdépendantes : lutter contre le trafic de drogues, aider l'économie à se relever, et maintenir la paix et la sécurité dans le pays. Nous reconnaissons que l'éradication des cultures illicites en Afghanistan destinées à la production de stupéfiants devrait être menée en tenant compte des caractéristiques spécifiques à chaque province et des aspects historiques et économiques de la culture de l'opium, ainsi que du fait que les réseaux de producteurs de drogues et des groupes terroristes grandissent parallèlement. Il importe que les mesures de destruction des cultures de stupéfiants en Afghanistan soient consolidées par la mise en place de programmes socioéconomiques visant à les remplacer par des productions agricoles légales dans les provinces concernées.

S'agissant d'assister le Gouvernement afghan dans la conduite d'opérations de lutte contre le trafic de drogues, il importe de faire appel au potentiel de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan. Nous estimons que les mesures que nous avons appliquées et celles que nous proposons pour lutter contre le trafic de drogues à partir du territoire afghan correspondent à l'approche consacrée dans les documents finals du débat de haut niveau de la Commission des stupéfiants.

Une décision d'importance fondamentale adoptée à Vienne a été la réaffirmation de l'importance des trois Conventions de l'ONU de lutte contre le trafic de drogue, qui demeurent la pierre angulaire du système de contrôle international des drogues. Nous sommes convaincus que c'est ce qui convient.

Nous prenons note avec préoccupation des tentatives de saper le régime mis en place par ces conventions, de faire des interprétations trop étendues des dispositions des Conventions et d'imposer des méthodes controversées de lutte contre les stupéfiants comme modèles parfaits à suivre à l'échelle mondiale, telle l'idée avancée de réduire les effets néfastes. À notre avis, la réduction des effets néfastes n'est pas prouvée scientifiquement et ne tient pas compte des conditions nationales, historiques et socioéconomiques nécessaires à toute politique efficace de lutte contre les stupéfiants. Dans la majorité écrasante des États, l'efficacité des mesures de réduction des effets néfastes n'a pas été validée par les experts de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

À cet égard, nous estimons que toute tentative d'imposer l'inclusion de cette notion controversée dans les documents fondamentaux des Nations Unies sur les questions des drogues aura un effet totalement négatif. Malheureusement, des tentatives ont été faites dans ce sens à Vienne au mois de mars, et elles se poursuivent encore aujourd'hui. Nous sommes convaincus qu'au lieu d'affaiblir la base de coopération existante en matière de lutte contre les stupéfiants, les États Membres de l'ONU doivent s'attacher encore davantage à renforcer cette base. Cette approche correspondrait pleinement aux décisions du débat de haut-niveau sur cette question.

En 2014, la Commission des stupéfiants doit analyser ce qui a été accompli pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration politique et Plan d'action du débat de haut-niveau de la Commission des stupéfiants (voir A/64/92). Les délais impartis à

l'exécution des tâches définies dans les documents sont courts. Nous appelons les États à accomplir de manière active le travail approprié. Nous sommes disposés à une interaction constructive sur toutes les questions liées au problème mondial de la drogue. Nous avons l'intention de continuer à faire tout ce qui est nécessaire pour résoudre ce problème.

M. Koshiyari (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me féliciter de la Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (voir A/64/92), adoptés par la Commission des stupéfiants à sa cinquante-deuxième session de haut niveau, en mars 2009. J'assure l'Assemblée de la détermination de l'Inde à appliquer cette déclaration.

Qu'il me soit permis également de féliciter l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) du travail qu'il réalise pour ce qui est du problème mondial de la drogue à travers diverses initiatives et rapports, et s'agissant d'aider à faire avancer le programme de contrôle des drogues grâce à cet important et opportun processus d'évaluation.

Au cours des quelques dernières décennies, un certain succès a été enregistré en matière de mise en place d'un cadre international de contrôle des drogues, notamment les trois Conventions des Nations Unies de 1961, 1971 et 1988, et la Déclaration politique et le Plan d'action adoptés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1998.

Le Rapport mondial sur les drogues de cette année comporte une intéressante observation : il y a des signes manifestes d'une réduction des cultures illicites destinées à la production de stupéfiants et une baisse de la demande mondiale en drogues illicites. Toutefois, et malgré tous les efforts faits dans ce sens, la production, l'offre, la consommation et le trafic illicites de drogue demeure un défi mondial de taille qui affecte l'ensemble de la communauté internationale. Il importe donc non seulement de réfléchir au chemin parcouru jusqu'ici, mais également de s'appuyer sur les gains obtenus, aussi minimes soient-ils, et de les traduire en une réaction efficace et coordonnée au plan international, tout en élaborant une nouvelle ligne d'action.

La détermination de l'Inde à faire face à la menace des drogues illicites est sans faille. Nous continuerons à honorer nos engagements pris dans le cadre des trois Conventions de l'ONU et de la

Déclaration politique et du Plan d'action sur le renforcement de la coopération internationale de lutte contre le problème mondial de la drogue, adoptés en juin 1998 à la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

L'Inde est l'un des principaux producteurs mondiaux d'opium licite et nous nous efforçons de maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande d'opiacés licites à des fins médicales, analgésiques et scientifiques véritables.

Le régime juridique indien est défini par la loi de 1985 relative aux stupéfiants et aux substances psychotoniques de même que par la loi relative à la prévention du blanchiment d'argent, qui portent sur les infractions liées à la drogue. Grâce aux efforts soutenus de ces deux dernières décennies, la situation concernant les stupéfiants en Inde a considérablement changé. Le Bureau indien de contrôle des stupéfiants a enregistré ces dernières années un succès notable en matière de saisie, de destruction de différents stupéfiants et de lutte contre le trafic au moyen d'interdictions et d'enquêtes.

L'Inde appuie une approche équilibrée qui repose sur la destruction des récoltes de drogues illicites, tout en fournissant des moyens alternatifs de subsistance aux exploitants agricoles auxquels cette destruction fait du tort. Une telle approche pourrait de même être utilisée en Afghanistan, qui sera probablement au centre du problème dans un avenir proche.

Il faut également contrôler les stimulants de type amphétamine et les précurseurs, domaine dans lequel le régime international de contrôle présente beaucoup de lacunes. Nous exhortons l'UNODC à combler l'asymétrie dans le cadre réglementaire entre les différents pays, en aidant à étendre la réglementation relative au contrôle des précurseurs à tous les pays en tant que responsabilité partagée.

Nous devons éveiller une prise de conscience sociale quant aux effets nocifs de la toxicomanie, en particulier parmi la jeune génération qui est l'un des groupes les plus vulnérables. Sans parler de mesures juridiques rigoureuses, les sociétés devraient s'appliquer à inculquer les plus hautes valeurs morales à notre jeunesse, à travers les enseignements de nos grands philosophes et penseurs religieux.

Incorporer des pratiques telles que le yoga et la méditation dans notre vie quotidienne est également utile s'agissant de détourner la jeunesse des styles de

vie malsains et destructifs qui conduisent à des problèmes tels que l'abus des stupéfiants. Toutefois, nous sommes conscients du fait que les efforts nationaux seuls ne peuvent pas traiter efficacement ce problème. Pour combattre la menace des stupéfiants, il faut que les États Membres élaborent une approche cohérente, équilibrée et intégrée en la matière.

Dans ce contexte, l'Inde réaffirme sa détermination à travailler en collaboration étroite avec d'autres pays, tant au plan bilatéral qu'à travers la collaboration régionale et internationale, en vue de réaliser notre objectif commun d'un monde affranchi des stupéfiants. Des stratégies collectives, coordonnées et concrètes devraient être élaborées pour lutter efficacement contre la production illégale, la consommation et le commerce de la drogue, afin de pouvoir relever ensemble les défis dans les années à venir.

Le trafic des stupéfiants est le plus souvent un crime transnational et l'une des principales sources de financement des activités terroristes. Il ne peut pas être combattu séparément ni isolément. La coopération bilatérale, régionale et multilatérale doit être reconnue en tant qu'élément clef de toute stratégie visant à lutter efficacement contre ce problème. Nous ne pouvons pas réussir à éliminer la menace posée par la fourniture et la production illicites de la drogue sans aborder en même temps la question des liens destructifs avec le narcoterrorisme, le commerce des armes et le blanchiment d'argent.

Pour faire une véritable différence, la communauté internationale doit briser le lien pernicieux qui existe entre le trafic des stupéfiants, le terrorisme, le blanchiment d'argent, le commerce illégal des armes et la criminalité transnationale organisée. Cela préoccupe particulièrement l'Inde qui a acquis douloureusement une connaissance approfondie du problème après avoir souffert de longues années du terrorisme. La communauté internationale doit s'unir dans une approche coordonnée, visionnaire et mondiale. Dans ce contexte, il est maintenant nécessaire, avant tout, d'adopter une convention générale sur le terrorisme international qui fait l'objet de négociations à l'ONU depuis des années.

Je réaffirme l'engagement ferme de l'Inde à travailler, en étroite collaboration avec la communauté internationale, à éliminer le problème mondial de la drogue et les problèmes connexes, y compris le

narcoterrorisme et le financement du terrorisme par la drogue.

M^{me} Ashipala-Musavyi (Namibie) (*parle en anglais*) : En 1998, quand nous nous sommes réunis à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale pour adopter les Principes directeurs de la réduction de la demande de stupéfiants (voir résolution S-20/3) et des mesures de renforcement de la coopération internationale visant à affronter le problème mondial de la drogue (voir résolution S-20/4), nous l'avons fait en vue de déclarer notre engagement collectif à résoudre ce problème.

Une décennie plus tard, les participants au débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants ont examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration politique de 1998 et déclaré que

« le problème de la drogue demeure une menace grave pour la santé, la sécurité et le bien-être de l'humanité tout entière, en particulier des jeunes, qui constituent notre atout le plus précieux. Par ailleurs, le problème mondial de la drogue compromet le développement durable, la stabilité politique et les institutions démocratiques, ainsi que les efforts faits pour éliminer la pauvreté, et menace la sécurité nationale et l'état de droit. Le trafic et l'usage illicite de drogues font peser une très lourde menace sur la santé, la dignité et les espoirs de millions d'individus et de leur famille et causent des pertes en vies humaines ». (A/64/92, par. 13)

Tel est l'impact dévastateur du problème mondial de la drogue.

Sur la base des progrès réalisés depuis 1998, quelles que soient leurs limitations, le débat de haut niveau a adopté une déclaration qui comprend un message clair : le problème de la drogue reste mondial et appelle donc des efforts mondiaux concertés en vue de réduire la demande et l'offre des stupéfiants et de promouvoir un développement alternatif; le lien entre le trafic des stupéfiants, le blanchiment d'argent et d'autres types de criminalité transnationale organisée ne peut pas être ignoré, mais il ne peut être effectivement pris en compte qu'à travers une coopération judiciaire.

Cela rappelle en outre que les pays ont une responsabilité commune et partagée de résoudre le problème mondial de la drogue à travers une approche

équilibrée et générale et met l'accent sur la santé en tant que fondement de la politique internationale en matière de stupéfiants et en tant qu'instrument précieux pour encourager les efforts nationaux et renforcer la coopération internationale. Visiblement, aucun pays ou aucune région ne peuvent affronter séparément le problème de la drogue, car nous sommes tous affectés – peut-être certains plus que d'autres. L'Afrique ne fait pas exception.

Au moment où l'Union africaine, en collaboration avec ses organisations sous-régionales, est en train de prendre des mesures visant à réaliser l'intégration régionale, le trafic des stupéfiants et la criminalité transnationale organisée provoquent un sérieux retour en arrière en matière de développement durable dans de nombreuses parties de l'Afrique et menacent la sécurité ainsi que la souveraineté de nombre de nos pays. En même temps, nos jeunes deviennent les victimes de l'abus des stupéfiants à un taux alarmant. En d'autres termes, l'Afrique n'est plus seulement une route de transit du trafic des stupéfiants. Le cannabis est de plus en plus cultivé dans certaines parties de notre continent, et il est bien connu que le cannabis est l'une des drogues illégales les plus largement produites, trafiquées et coordonnées au niveau mondial.

La tenue de séances extraordinaires du Conseil de sécurité sur la situation en Afrique de l'Ouest témoigne du caractère grave et urgent du problème.

Voilà pourquoi il a été fait appel à la communauté internationale pour mobiliser des ressources et aider les pays de la région à renforcer leurs capacités afin de leur permettre de faire face à cette menace aux niveaux national et transfrontalier.

Selon un rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), certaines régions d'Afrique sont devenues des plates-formes du trafic de cocaïne en provenance d'Amérique latine et à destination de l'Europe. Le rapport poursuit en affirmant que les revenus illicites générés par le trafic de cocaïne sont supérieurs au produit intérieur brut de certains pays africains. En certains endroits d'Afrique de l'Ouest, la gravité de la situation a obligé les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à adopter la Déclaration politique sur la prévention de l'usage illicite de drogues, le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest.

N'oublions pas : un certain nombre de pays africains sortent à peine d'un conflit et sont donc réellement menacés de retomber dans une mauvaise gouvernance et dans les luttes économiques et sociales, et ils sont en passe d'annihiler les efforts que nous avons déployés collectivement pour consolider la paix.

De nombreux pays africains sont confrontés à des problèmes liés au trafic de drogue – notamment des questions de contrôle des frontières. Il convient par conséquent de renforcer les capacités du personnel de police pour lui permettre de lutter efficacement contre ces problèmes. En outre, de nombreux pays ne disposent pas de laboratoires nationaux spécialisés dans la détection de la drogue ou sont dotés de laboratoires qu'il faut renforcer.

L'urgence de la situation a été réaffirmée à la dix-neuvième Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Afrique (HONLEA-Afrique), qui s'est tenue à Windhoek (Namibie) du 12 au 16 octobre. HONLEA-Afrique a adopté un certain nombre de recommandations pour élaborer des mesures efficaces de lutte contre le trafic illicite des drogues, des réponses opérationnelles basées sur le renseignement, des réponses nationales en appui aux efforts régionaux, des initiatives en matière de lutte contre le trafic illicite des drogues, ainsi que des recommandations sur l'impact d'Internet et des autres médias électroniques sur le trafic des drogues et l'impact des services de police scientifique et technique en Afrique.

Le sombre tableau relatif au problème des drogues est un défi non seulement pour les pays africains, mais également pour la communauté internationale, et il requiert par conséquent une mise en œuvre intégrale du Plan d'action de l'Union africaine sur le contrôle de la drogue et la prévention du crime. La communauté internationale doit continuer à compléter les efforts de la Commission de l'Union africaine et des pays africains à cet égard. Il a été démontré que des efforts constants et collectifs déployés dans le cadre d'une coopération internationale et régionale en matière de lutte contre la production illicite, le trafic et l'abus des drogues peuvent donner des résultats concluants. Assistance et appui techniques doivent par conséquent être fournis aux États de transit les plus durement touchés, en Afrique et ailleurs, afin de régler ce problème qui prend de l'ampleur.

Au même titre que de nombreux pays africains, la Namibie est touchée par le trafic de stupéfiants. Elle

devient un pays de transit et voit se poser progressivement un problème lié à la consommation. En réaction à ce défi, le Gouvernement a lancé un certain nombre d'initiatives, dont un projet de loi pour la lutte contre l'abus des drogues, qui a été soumis au Parlement et est actuellement en cours de finalisation, dans l'attente d'être promulgué. Par ailleurs, la Namibie a promulgué une loi sur la prévention de la criminalité organisée.

Nous avons également ratifié le Protocole sur la lutte contre le trafic illicite de drogues conclu sous l'égide de la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle qu'amendée par le Protocole du 25 mars 1972, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Dans le cadre des efforts qu'elle a déployés pour gérer et mettre en œuvre ces différents instruments de contrôle et de gestion des drogues, la Namibie a adopté un plan-cadre national de contrôle des drogues, qui est principalement un cadre de coordination entre plusieurs institutions.

L'examen mené lors du débat de haut niveau montre non seulement que nous avons accompli des progrès limités, mais que de nouveaux défis sont apparus. Par exemple, des femmes et des filles sont de plus en plus utilisées comme mules par les trafiquants de drogue. C'est un phénomène qui prend de l'ampleur, non seulement en Afrique, mais dans le monde entier. C'est pourquoi la Commission des stupéfiants a adopté, à sa dernière session, une résolution qui exhorte notamment les États Membres à mettre en œuvre des programmes de grande envergure visant à empêcher que les femmes et les filles ne soient utilisées comme mules par les trafiquants de drogue. Elle demande également à l'UNODC d'aider les États à élaborer des programmes et à mettre en œuvre des politiques de développement alternatives pour lutter contre l'utilisation et l'implication des femmes dans le commerce illicite de stupéfiants, et d'adopter des sanctions pénales appropriées contre les groupes criminels organisés qui utilisent les femmes et les filles comme mules.

La résolution encourage également les États à envisager de mettre en place des programmes d'assistance financière pour appuyer des projets générateurs de revenus destinés à financer le développement scolaire, économique et social des

femmes et des filles, et à réadapter les femmes et les filles impliquées dans le trafic de stupéfiants.

La Namibie offre à nouveau son appui à l'UNODC et souhaite que soit consignée son appréciation de la contribution apportée par l'Organe international de contrôle des stupéfiants dans le suivi de la mise en œuvre des conventions internationales de contrôle des drogues. Nous félicitons le directeur exécutif de l'UNODC, M. Antonio Mario Costa, ainsi que son équipe, de l'efficacité de leur direction et des efforts qu'ils ont déployés afin de mieux faire connaître l'incidence du problème mondial de la drogue, dans toutes ses dimensions. L'efficacité avec laquelle l'UNODC mettra en œuvre le mandat de la Commission des stupéfiants afin de répondre aux besoins croissants des États Membres dépend de l'efficacité avec laquelle nous, États Membres, parviendrons à traduire notre volonté politique commune en une efficacité accrue de l'UNODC.

Nous ne pouvons laisser le contrôle des drogues dépendre du bon vouloir d'un petit nombre d'États Membres. Pour dire les choses simplement, l'on ne peut s'attendre à ce que l'UNODC remplisse efficacement ses fonctions s'il n'est pas bien équipé pour le faire. L'heure est venue d'augmenter le montant des fonds d'affectation générale. C'est la raison pour laquelle la Namibie se félicite que la Commission des stupéfiants ait adopté sa résolution 52/13 sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'UNODC, que nous considérons comme un premier pas dans la direction du renforcement du contrôle des drogues.

L'adoption d'une déclaration politique lors du débat de haut niveau est un moyen au service d'une fin. Nous devons continuer à assurer un suivi efficace de sa mise en œuvre et des nouvelles tendances qui se dessinent dans le problème mondial des drogues. Dans ce contexte, la Namibie se félicite des recommandations qui encouragent le Conseil économique et social à consacrer l'un de ses débats de haut niveau à un thème lié au problème mondial de la drogue et l'Assemblée générale à convoquer une session extraordinaire sur cette question.

Pour terminer, je voudrais souligner que c'est seulement au prix d'efforts collectifs et coordonnés que nous pourrions donner suite à l'engagement formulé dans la Déclaration adoptée lors du débat de haut niveau de promouvoir activement une société exempte d'abus de stupéfiants, afin de faire en sorte que chacun

puisse vivre dans la santé, la dignité, la paix, la sécurité et la prospérité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je voudrais demander aux États Membres s'ils acceptent que le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Antonio Maria Costa, soit invité à faire une déclaration à cette occasion.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inviter, sans créer de précédent, M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à faire une déclaration à cette séance?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, et sans créer de précédent, je donne maintenant la parole à M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

M. Costa (Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) (*parle en anglais*) : Le débat de niveau ministériel de la Commission des stupéfiants s'est tenu à Vienne en mars dernier sous la présidence de la Namibie. Je voudrais remercier l'Ambassadrice Ashipala-Musavyi, qui vient de prendre la parole, pour la manière excellente dont elle a dirigé ce débat. Lors de cette réunion tenue à Vienne, un large consensus a été obtenu en faveur du système international de contrôle des drogues, développé au sein du système des Nations Unies depuis un demi-siècle.

Cependant, dans la Déclaration politique adoptée à cette réunion, les États Membres ont reconnu que « le problème de la drogue demeure une menace grave pour la santé, la sécurité et le bien-être de l'humanité tout entière, en particulier des jeunes » (A/64/92, par. 13). Par ailleurs, la Déclaration affirme que le problème mondial de la drogue « compromet le développement durable, la stabilité politique et les institutions démocratiques [...] et menace la sécurité nationale ». C'est pour cette raison que les États Membres se sont mis d'accord sur un Plan d'action équilibré, qui repose sur des faits et met l'accent sur la santé.

Le défi principal est de réduire la demande de drogues, ce que nous appelons l'aspect « contrôle de la demande » de la politique en matière de drogues. Par conséquent, nous exhortons les gouvernements à replacer la santé au cœur du contrôle des drogues. Les

toxicomanes – ce qui est une maladie – devraient être soignés, ils ne devraient pas être menacés de peines de prison. Nous avons besoin de plus de ressources pour la prévention et le traitement. En fait, la plus grande partie des ressources a été consacrée aux mesures de coercition contre les toxicomanes. En conséquence, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et l'Organisation mondiale de la Santé collaborent en vue de garantir l'accès universel au traitement de la toxicomanie.

Comme l'indique le Plan d'action, les mesures de réduction de la demande doivent respecter les droits de l'homme, la dignité et les libertés fondamentales des individus concernés. En outre, les mesures de contrôle de drogues doivent reposer sur des preuves scientifiques, et non sur l'idéologie ou l'opportunisme politique, comme cela a été le cas le plus souvent.

Pour ce qui est de l'offre – l'autre membre de l'équation –, le Plan d'action souligne l'importance d'éradiquer la pauvreté, et non seulement les drogues ou les cultures. Il faudrait accorder plus d'importance aux nouvelles tendances – et aux nouvelles menaces, comme la menace que représente la production de drogues de synthèse – en améliorant les capacités de la police scientifique et le contrôle des précurseurs. Il serait tragique que le contrôle des drogues botaniques comme la cocaïne, l'héroïne et l'opium soit ruiné par une nouvelle tendance à la production et à la consommation de drogues de synthèse comme les méthamphétamines et l'ecstasy – surtout dans les pays en développement –, tendance que nous n'avons pas encore identifiée.

Si nous parvenons à réduire le nombre de toxicomanes dans le monde et l'offre de drogues, il y aurait évidemment moins de profits pour les trafiquants de drogue qui gagnent des milliards de dollars chaque année en exploitant un marché très lucratif. Cet argent est utilisé non seulement pour acheter des biens immobiliers, des avoirs financiers et des produits de luxe dans tous les pays du monde, mais aussi pour acheter le pouvoir et des votes, aussi bien dans les pays où on cultive les cultures illicites que dans ceux où se place le trafic de drogues. Par conséquent, nous soulignons que le contrôle de la criminalité est important en soi, mais aussi en tant que l'un des éléments clefs du contrôle des drogues.

Les instruments juridiques de lutte contre la criminalité et la corruption existent déjà, et ils ont été approuvés par l'Organisation des Nations Unies. Par

exemple, la Convention des Nations Unies contre la corruption peut réduire la corruption et la fraude qui permettent au trafic de drogues d'exister et peut aider les États à saisir les bénéfices produits par ces crimes. Un autre exemple est la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui a été négociée à Vienne il y a 10 ans – en fait, la date de son dixième anniversaire approche – et qui devrait être utilisée par les États pour contrôler et prévenir tous les types de criminalité, et pas uniquement le trafic de drogues.

La coopération régionale et multilatérale est essentielle pour lutter contre la menace transnationale que constitue le trafic de drogues. Par exemple, nous avons encouragé les succès que sont les créations du Pacte de Paris, du Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale qui sera bientôt inauguré à Almaty (Kazakhstan), et de l'initiative triangulaire que nous avons promue entre l'Afghanistan, l'Iran et le Pakistan. Avec l'appui de l'UNODC, la coopération régionale en vue du contrôle des drogues et de la criminalité est en train d'être renforcée dans les Balkans, en Afrique de l'Ouest, dans les Caraïbes et en Amérique centrale et, bientôt, en Afrique de l'Est.

En conclusion, la session extraordinaire de l'Assemblée générale n'a pas résolu le problème mondial des drogues, mais elle a prouvé que l'on peut contrôler les drogues, en faisant les investissements politiques et financiers nécessaires sur la base d'une approche équilibrée.

À l'avenir, conformément à la Déclaration politique et au Plan d'action, les États doivent garder à l'esprit la stratégie à trois axes que les ministres ont adoptée lors de leur réunion à Vienne : premièrement, se concentrer sur la santé pour réduire la demande; deuxièmement, se concentrer sur le développement pour réduire l'offre; troisièmement, améliorer la justice, la sécurité et l'état de droit afin de s'attaquer à la criminalité liée au trafic de drogues.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen en plénière des résultats du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants et la phase actuelle de son examen du point 105 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.